

SEANCE DU 27 FEVRIER 2014

Le vingt sept février deux mil quatorze, à dix huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : CHAUVEAU Jacky, COULON Maryvonne, AVALLART Pierre, HAMET Jérôme, MAHIEU Céline, MARTIN Jean-Pierre, VANHOUTTE Betty, HENOCH Frédérique, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mr Christophe BESNIER,

Madame Céline MAHIEU a été élue secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2014.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2013

Pour cette question Monsieur CHAUVEAU Maire, se retire.

Commune

Le compte administratif 2013 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

dépenses de fonctionnement:	649.548,98 €
recettes de fonctionnement :	899.903,03 €
excédent de l'exercice :	250.354,05 €
recettes d'investissement :	201.891,82 €
dépenses d'investissement :	145.659,70 €
excédent de l'exercice :	56.232,12 €

Assainissement

Le compte administratif 2013 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

recettes de fonctionnement :	38.106,88 €
dépenses de fonctionnement :	29.551,73 €
résultat de l'exercice :	8.555,15 €
recettes d'investissement	11.854,82 €
dépenses d'investissement :	39.034,96 €
résultat de l'exercice :	-27.180,14 €

Lotissement les Vergers

Le compte administratif 2013 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	128.951,00 €
Dépenses de fonctionnement :	34.177,02 €
Résultat de l'exercice :	94.773,98 €
Recettes d'investissement :	33.844,57 €
Dépenses d'investissement :	158.727,00 €
Résultat de l'exercice :	-124.882,43 €

Commerce

Le compte administratif 2013 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	6.352,76 €
Dépenses de fonctionnement :	3.043,32 €
excédent de l'exercice :	3.309,44 €
Recettes d'investissement :	3.339,58 €
Dépenses d'investissement :	3.894,83 €
Déficit de l'exercice	555,25 €

Budget restaurant

Le compte administratif 2013 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	5.659,12 €
Dépenses de fonctionnement :	2.866,82 €
excédent de l'exercice :	2.792,30 €
Recettes d'investissement :	21.006,91 €
Dépenses d'investissement :	5.318,27 €
Excédent de l'exercice :	15.688,64 €

COMPTES DE GESTION ANNEE 2013 COMMUNE - ASSAINISSEMENT- LOTISSEMENT LES VERGERS - COMMERCE - RESTAURANT

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2013 Commune, Assainissement Lotissement les Vergers, Lotissement Résidence des Chênes, Commerce et Restaurant établis par le Receveur Municipal.

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2013

Budget commune et budgets annexes :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre les résultats de l'exercice 2013 sur le budget de la commune et sur les budgets annexes 2014 :

Affectation des résultats budget commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 s'élevant à 783.411,90 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement :	518.820,90€
Art 1068 Affectation en investissement	264.591,00€ (différence entre les restes à réaliser dépenses 332.032,00€ et les restes à réaliser recettes : 67.441,00€)

Affectation des résultats budget assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2013 s'élevant à 86.244,74€ à l'article 002 Report en fonctionnement

Affectation des résultats budget commerce

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2013 s'élevant à 12.433,58 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement :	11.316,58€
Art 1068 Affectation en investissement	1.117,00€

Affectation des résultats budget restaurant

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2013 s'élevant à 2.792,30 € à l'article 1068 Affectation en investissement Pour couvrir partiellement le déficit d'investissement s'élevant à 70.918,72€

BUDGET 2014 ASSAINISSEMENT

le budget assainissement 2014 est adopté comme suit :
section d'exploitation équilibrée à 126.374,74 €
section d'investissement équilibrée à 169.659,22€

BUDGET 2014 COMMERCE

le budget assainissement 2014 est adopté comme suit :
Section de fonctionnement équilibrée à 17.521,58 €
Section d'investissement dépenses : 9.366,83€
Recettes : 12.691,58€

Budget 2014 RESTAURANT

Par 12 voix pour (vote à mains levées), le budget 2014 comme suit :
Section de fonctionnement équilibrée à : 11.010,93 €
Section d'investissement équilibrée à : 75.908,72€

BUDGET 2014 COMMUNE

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est proposé à l'assemblée de fixer les taux des 3 taxes directes locales pour 2014
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les taux des années précédentes

Taxes	Taux 2014
Taxe d'habitation	18,18%
Foncier bâti	30,40%
Foncier non bâti	43,26%

BUDGET 2014 COMMUNE

Le budget primitif 2014 est adopté :
Section de fonctionnement s'équilibre à 1.292.075,90 €
Section d'investissement s'équilibre à 1.217.889,73 €

CLOTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VERGERS

Vu la création du budget annexe « Lotissement Les Vergers »
Considérant la vente des 13 parcelles
Considérant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2013
Considérant qu'il n'y a plus d'écritures comptables à intervenir sur ce budget

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide la clôture du budget annexe « Lotissement les Vergers »

REGIE DE RECETTES DEBIT DE BOISSONS LICENCE IV

En 2002 la commune a fait l'acquisition d'une licence IV à Mme SAINDON Simone, une régie a été créée pour l'encaissement des produits de cette licence. Cette licence étant caduque depuis plusieurs années, il convient d'en retirer la régie .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré confirme la résiliation de la régie de recettes débit de boissons licence IV.

REGIE DE RECETTES CAMPING MUNICIPAL

En 2009 le terrain de camping municipal a été transformé en aire d'accueil municipale pour camping-cars ; une régie a été créée pour la vente de jetons borne de service eau-électricité La régie de recettes du camping municipal doit être résiliée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré confirme la suppression de la régie de recettes camping municipal.

MANIFESTATIONS DIVERSES

Rallye VTT et pédestre

Pour la 4^{ème} année consécutive Raid Aventure Pays de Laval organisera une randonnée VTT et pédestre le dimanche 6 avril 2014.

Nuits de la Mayenne

Organisé par Mayenne Culture -association qui regroupe désormais l'ADDM53 , les Nuits de la Mayenne et l'Ensemble instrumental & vocal de la Mayenne - et en partenariat avec la Communauté de Communes un spectacle est prévu sur la commune, au Château de « Bois Jourdan » vendredi 19 juillet dans le cadre des Nuits de la Mayenne.

GESTION ET MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES PROPRIETE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de la réforme relative à l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de communications électroniques, la commune a fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures passives (Génie Civil) de communications électroniques.

La possession de ces ouvrages, qui porte principalement sur les fourreaux et les chambres de tirages, confère des obligations en termes d'exploitation, de maintenance, d'entretien et de renouvellement.

Au regard de ces responsabilités, nous sommes tenus de gérer les documents techniques et administratifs relatifs à la situation des installations nécessaires à l'intervention des opérateurs ou de toute personne intervenant sur le réseau.

Dans ce contexte, la mise en œuvre pratique des dispositions correspondantes intéressent les éléments suivants :

- L'enregistrement des données cartographiques géo-référencées
- La gestion de la base de données ;
- Le suivi des opérations de maintenance, de dépannage ou de déplacement des ouvrages ;
- La gestion et l'administration de l'occupation des alvéoles par les Opérateurs ;
- La collecte des droits d'usage auprès des Opérateurs ;
- L'instruction des demandes liées à la réforme DT-DICT ;
- Les modalités associées au régime de TVA (récupération du FCTVA)

Ces différentes mesures pouvant être lourdes et complexes pour les services internes de la commune, le SDEGM à qui nous avons confié la mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz, se propose, compte tenu des similitudes avec les réseaux de communications, de substituer la commune pour l'ensemble de ses prérogatives relatives à la gestion et la maintenance de ces infrastructures passives de communications électroniques.

Dans la mesure où nous confirmons cette mission au SDEGM, il est précisé que ce dernier supporterait l'intégralité des modalités techniques et financières liées à ces prestations. Aucun appel de cotisation ou de participation ne serait opéré en direction de la commune. Toutefois, en contrepartie de ce service, le Syndicat conserverait la totalité du produit de la collecte du droit d'usage auprès des Opérateurs. Pour rappel, le droit d'usage sollicité annuellement est arrêté à 0.55€ /ml d'alvéole occupée.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal:

- De prendre acte de la situation exposée;
- De se prononcer sur la possibilité de transfert de cette mission au SDEGM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement pour le transfert au SDEGM de la gestion et maintenance des infrastructures passives de communications électroniques.

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS : VENTE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre des travaux de viabilisation de la ZA du Poteau, il est proposé au Conseil Municipal de vendre la parcelle cadastrée section C n° 7 d'une surface totale de 12.790m² à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour un montant de 21.743€ net vendeur. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de vendre cette parcelle à la communauté de Communes du Pays Meslay-Grez aux conditions indiquées ci-dessus.
- Autorise le Maire ou, en cas d'empêchement, Mme COULON Maryvonne, adjointe, à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

Annule et remplace la délibération 13061302 du 13 juin 2013

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS : PARTICIPATION VIABILISATION DU TERRAIN

Il a été convenu que le Centre de secours serait construit sur un terrain viabilisé par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, moyennant participation financière de la commune s'élevant à 42.209,55€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire ou en cas d'empêchement Mme Maryvonne COULON, adjointe, à signer la convention avec la Communauté de Communes et toutes pièces inhérentes à ce dossier.

DROIT DE PREMPTION URBAIN

Une déclaration d'intention d'aliéner reçue pour bande de terrain en bordure de la zone d'activités du Poteau a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain

QUESTIONS DIVERSES

Elections municipales 23 mars - 30 mars

-Tableau des tours de garde à préparer

-Informations sur nouvelles dispositions pour voter à afficher, à mettre en ligne sur le site internet et sur le panneau lumineux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20 mn.